

Donnons à la Justice des moyens d'agir

BUDGET VOTÉ DE LA JUSTICE EN 2017

#BudgetJustice

CHIFFRES CLÉS

LOI DE FINANCES 2017

6,851*
MILLIARDS € (Mds €)



Ce qui donnerait un budget de **8,541 milliards €** avec charges de pension (**8,193 en 2016**)

**hors charges de pension - Conformément à loi de programmation des finances publiques, le plafond de crédits de la mission est présenté hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.*

+ 4,2 % par rapport au budget 2016

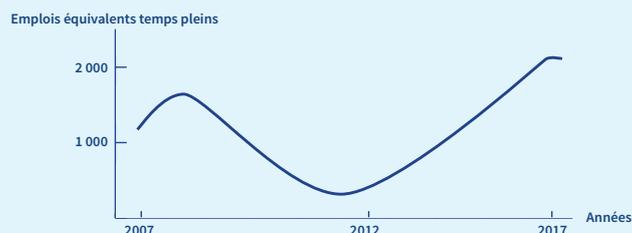
>> La plus forte hausse budgétaire du quinquennat

+ 14 % de progression depuis 2012

+ 2 100 EMPLOIS CRÉÉS POUR 2017

>> 83 216 emplois au sein du ministère

CRÉATION D'EMPLOIS SOUS LES DERNIÈRES MANDATURES :



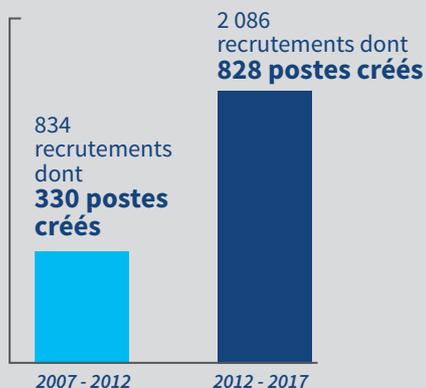
1. UNE PRIORITÉ : AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE NOS TRIBUNAUX

+ 600 EMPLOIS CRÉÉS DANS LES JURIDICTIONS POUR 2017

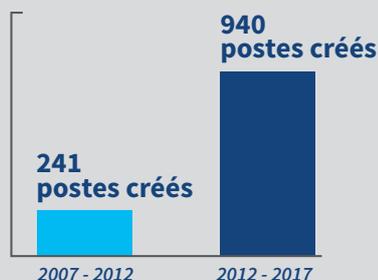
238 magistrats



362 greffiers et administratifs



pour constituer une équipe autour du magistrat, dans l'esprit du projet de loi de modernisation de la Justice du 21^e siècle #J21



+ 12 % DES CRÉDITS DESTINÉS AU FONCTIONNEMENT

>> dont 131 millions € dédiés à l'informatique (+16 %)

+ 28 % POUR L'IMMOBILIER DES PALAIS DE JUSTICE

2. UN IMPÉRATIF : AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS NOS PRISONS

Concrétiser le programme sur l'encellulement individuel, pour en finir à terme avec la surpopulation carcérale

+ 1,158 MILLIARD € POUR ENGAGER LE NOUVEAU PROGRAMME DE CONSTRUCTIONS DE PLACES DE PRISONS

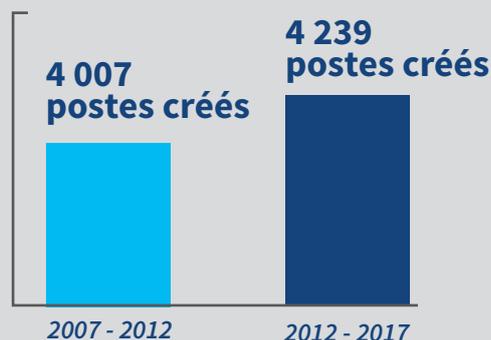
- 234 millions € pour créer 1 566 cellules supplémentaires dans 28 quartiers de préparation à la sortie
- 924 millions € pour construire 3 468 cellules en maisons d'arrêt

+ 150 MILLIONS € D'INVESTISSEMENTS POUR LA MAINTENANCE ET LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Améliorer les conditions de travail des personnels

+ 1 249 EMPLOIS CRÉÉS DANS L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE → dont 200 postes dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

À noter : l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) accueille actuellement 3 promotions par an, contre 1 seule en 2012



3. UNE CONSTANTE : GARANTIR L'ACCÈS AU DROIT POUR TOUS LES JUSTICIABLES

+ 10 % POUR L'AIDE JURIDICTIONNELLE

→ Fixer un montant unique revalorisé de 32 € pour l'unité de valeur (base du calcul de la rétribution des avocats) afin de garantir une prestation de qualité pour les justiciables.

À noter : il s'agit de la revalorisation la plus importante de cette rétribution depuis 2007.

BUDGET DÉDIÉ À L'AIDE AUX VICTIMES : 26 MILLIONS €

4. UNE VOLONTÉ : CONFORTER LA JUSTICE DES MINEURS

+ 3 % DE HAUSSE DE BUDGET

+ 165 EMPLOIS POUR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Contact presse • Cabinet du garde des Sceaux
01 44 77 63 15 • secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

Février 2017